



Conséquences refus héritage par testament

Par didierrazo

Bonjour,

Mon beau père est décédé et a décidé de me léguer à moi seul sa maison dans son testament. Je me demandais quelles étaient les conséquences si je refusais l'héritage. Mes enfants hériteront-ils à ma place ?

Merci beaucoup :)

Par ESP

Bonjour et bienvenue.

Sauf erreur de ma part, la représentation n'est pas autorisée comme pour un héritier légal. La représentation devra avoir été prévue au testament, par exemple si celui-ci précise que les enfants peuvent être appelés à la succession lorsque l'héritier est prédécédé.

Il convient d'aborder ce sujet avec votre notaire

Par didierrazo

Merci pour votre réponse

Du coup, quelle sera la conséquence pour la maison ? Elle deviendra propriété de l'état ?

Dans ce cas là, la maison sera-t-elle mise en vente normalement ?

je m'explique : un ami veut acheter cette maison, comment faire si je refuse l'héritage ?

Par isernon

bonjour,

je suppose que votre beau-père n'a pas d'héritier réservataire et que vous pouvez accepter ce legs pour lequel, vous devrez payer 60 % de frais.

si vous refusez la succession, il existe peut-être des héritiers plus éloignés qui pourront prétendre à la succession de votre beau-père.

pourquoi ne pas accepter ce legs, puis ensuite vendre la maison.

comme l'indique ESP, prenez conseil auprès du notaire.

salutations